

INFO

KINEPOLIS

J'ai acheté/reçu un KinéTicket/une Kinécard/une Carte CE/une KINÉ+ qui expire pendant la période de fermeture.

Que dois-je faire ?

Compte-tenu de la situation actuelle, les dates de validité de l'ensemble des produits Kinopolis ont été prolongées.

Ainsi, tous les KinéTickets (vouchers), Cartes CE et Kinécards dont la fin de validité est comprise entre le 13/03/2020 et le 30/08/2020 seront utilisables jusqu'au 31/08/2020 inclus.

Cette prolongation est effectuée automatiquement par nos soins.

Pour les détenteurs de la carte KINÉ+, la validité a été étendue à 6 mois (au lieu de 2 mois).

UGC

Vous détenez une Carte UGC SOLO, des e-Tickets UGC ou e-SOLO UGC ? La validité de vos places arrivant à expiration du 31 mars au 30 juin 2020 sera prorogée jusqu'au 30 septembre 2020. Celle de vos places arrivant à expiration du 31 juillet au 30 septembre 2020 sera prorogée jusqu'au 31 décembre 2020, et celle de vos places arrivant à expiration du 31 octobre au 31 décembre 2020 sera prorogée jusqu'au 31 mars 2021.